

No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 15 novembre 2023 à 14h30 à la salle 24H Tremblant de la bibliothèque Gaston-Miron située au 83, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur  
Monsieur Michel Bédard, représentant de Mont-Blanc  
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts  
Madame Marie-Lise Daigle, représentante de Val-des-Lacs  
Madame Monique Allaire, représentante Sainte-Lucie-des-Laurentides  
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin  
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier  
Madame Dominique Forget, représentante Val-David  
Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

### SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim  
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier adjoint

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

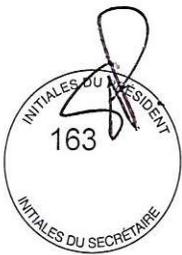
Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 14 h 30.

### RÉSOLUTION 883-11-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour, tel que présenté:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Renouvellement du contrat d'assurances générales
  - 4.2 Renouvellement contrat d'entretien ménager pour l'année 2024
  - 4.3 Application du calendrier de conservation pour l'année 2023 et destruction des boîtes
  - 4.4 Nomination aux postes de président et vice-président et signataires des effets bancaires
5. **TRÉSORERIE**
  - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
  - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi
6. **OPÉRATIONS**
  - 6.1 Fin du lien d'emploi de l'employé numéro 80
7. Période de questions
8. Levée de la séance



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 884-11-2023** **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2023, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 25 octobre, tels que rédigés.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 885-11-2023** **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie est membre du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance générales doit être renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a offert un renouvellement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 au coût de 37 613 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Michel Bédard :

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat d'assurances avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 au coût de 37 613 \$ + taxes.

**D'AUTORISER** le paiement de la prime d'assurance au Fonds d'assurance des municipalités du Québec, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Jean Léo Legault



No de résolution  
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**RÉSOLUTION 886-11-2023**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie désire reconduire le contrat pour l'entretien ménager de ses locaux situés au 380A, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Line Isabelle entretien ménager;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer le renouvellement du contrat pour l'entretien ménager pour l'année 2024 au coût de 55.00 \$ par semaine, soit 2 860.00 \$ plus taxes applicables, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Jean Léo Legault

**RÉSOLUTION 887-11-2023**

**APPLICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ANNÉE 2023 ET DESTRUCTION DES BOÎTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier de conservation a été appliqué à l'ensemble des documents constituant les archives de la Régie ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a maintenant lieu de procéder à la destruction des documents périmés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les listes préparées le 20 septembre 2023 ont été dûment approuvées par le secrétaire-trésorier par intérim.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

**D'APPROUVER** les listes des boîtes à détruire préparées le 20 septembre 2023 conformément au calendrier de conservation dûment approuvé et d'autoriser la destruction des documents qu'elles contiennent.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

**RÉSOLUTION 888-11-2023**

**NOMINATION AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT ET SIGNATAIRES  
DES EFFETS BANCAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration doit procéder à la nomination du président et du vice-président.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué

**DE NOMMER** Madame Dominique Forget à titre de présidente et Monsieur Steve Perreault à titre de vice-président à compter du 16 novembre 2023 et ce, jusqu'au 6 décembre 2024.

**DE DÉSIGNER** le président et le vice-président pour la signature des effets bancaires.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 889-11-2023**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés au 15 novembre totalisent 1,345,943.14 \$ et se détaillent comme suit :

Traitements bancaires du 16 août 2023 au 15 novembre 2023:	1,037,761.14 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 16 août au 15 novembre :	308,182.00 \$
<b>Total :</b>	<b>1,345,943.14 \$</b>

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 16 août 2023 au 15 novembre 2023 totalisant 1,345,943.14 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Jean Léo Legault

**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU  
DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRES**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 16 août 2023 au 15 novembre 2023 par les responsables d'activités budgétaires.



No de résolution  
ou annotation

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

**RÉSOLUTION 890-11-2023**  
**FIN DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 80**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 80 a été embauché à titre de chauffeur-opérateur le 8 juillet 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 80 n'a pas répondu de façon satisfaisante à ses obligations énoncées dans sa description de poste à plusieurs reprises;

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

**DE CONFIRMER** la fin du lien d'emploi avec l'employé numéro 80 à compter du 10 octobre 2023 et que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jean Léo Legault

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 891-11-2023**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Richard Forget de lever la présente séance à 14 h 36.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

Steve Ferreault  
Président

Jean Léo Legault  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim